

Intervention de René Temeharo le 25 janvier 2010

Rocklands Hostel: 'cela ressemble énormément à de l'escroquerie et à un détournement de fonds publics '

Intervention de René Temeharo dans la discussion générale sur le rapport de la commission d'enquête sur le Rocklands Hostel.

Le Vice Président, Edouard FRITCH, est allé, il y a deux semaines, visiter le fameux Rocklands Hostel à Auckland. A son retour, j'avais souhaité en savoir plus. Sa présentation fut intéressante pour ne pas dire édifiante. Je dirai même que sa visite fut une exploration. Je dis bien exploration car, selon le Vice Président, la visite du bâtiment fut un exercice dangereux. Dangereux dans les parties du bâtiment où le plancher est pourri, les parties où le plafond menace de s'écrouler, les parties d'accueil du public où les matériaux de construction sont chargés d'amiante. Lorsqu'il a aperçu cette bâtisse de type colonial, la première interrogation qui lui est venue à l'esprit est : pourquoi Oscar Temaru a voulu embarrasser notre Pays d'un bâtiment classé, avec tous ses tracas, et reflétant en plus le symbole des colons anglo-saxons ?

Il est quand même surprenant qu'un militant de l'indépendance maohi décide d'acquérir ce symbole de la domination des colons blancs sur les maori ?

Le décalage qui existe entre les convictions indépendantistes de monsieur Temaru et ses actes réels est surprenant et ne manque pas de nous interpeller sur le vrai visage de monsieur Temaru. Est-ce que son vrai visage est celui exprimé par ses propos habituels ou alors est-ce que le vrai visage de Temaru se révèle en réalité au travers de ses actes ?

C'est la même chose en Polynésie française. En paroles, il se dit volontiers indépendantiste et il affiche haut et fort son côté anti-français. Mais en actions, il se laisse volontiers mener par l'Etat et il cède volontiers les champs de nos compétences à l'Etat.

Je vous laisse, mes chers collègues, méditer ces propos.

Sur le dossier du Rocklands hostel, je voudrais aborder les aspects qui intéressent les intérêts de la Polynésie française.

J'en vois trois.

Le premier aspect concerne les motivations de Oscar Temaru à décider de l'acquisition du Rocklandshostel.

Le second aspect concerne la gestion du dossier d'achat du Rocklands par le gouvernement Temaru. Le troisième aspect concerne le paiement abusif de la GST.

Tout d'abord, qu'est-ce qui a motivé Oscar Temaru à acquérir cette bâtisse coloniale ?

La réponse est claire. C'est pour y abriter une ambassade. J'ai bien dit une ambassade pour établir des relations diplomatiques.

La preuve de cette affirmation vient de la lettre du ministre néo-zélandais des Affaires étrangères, sir Winston PETER, qui par lettre datée de mars 2006, a définitivement répondu au président Temaru que la Polynésie française ne pouvait pas légalement installer une ambassade ou une représentation diplomatique.

Quelle mégalomanie, monsieur Temaru ! Ou bien votre présidence vous est montée à la tête ou alors vous aviez pris les fonctions de président en totale méconnaissance du fonctionnement de nos institutions !

Mais, je crois plutôt que vous êtes mégalomane, mais un mégalomane aveugle qui n'avait plus les pieds sur terre. Vous pensiez qu'en arrivant au pouvoir, vous arriviez également à l'indépendance. Et ainsi, vous pourriez faire ce que vous vouliez et comme vous le vouliez.

Face au refus de la diplomatie néo-zélandaise pour une ambassade maohi, Oscar Temaru vous nous avez inventé des nécessités d'accueil des étudiants polynésiens, des familles accompagnatrices des malades polynésiens, de l'antenne de la CPS, de l'agence de Air Tahiti Nui, au sein du Rocklands Hostel.

Ce discours était tellement improvisé que 4 ans plus tard, jusqu'en ce début de l'année 2010, il n'y a jamais eu aucun étudiant polynésien logé dans cette bâtisse, il n'y a eu aucune famille accompagnatrice des malades, il n'y a pas d'antenne de la CPS, il n'y a pas d'agence de Air Tahiti Nui. Les seules personnes qui y sont logées sont des étudiants étrangers et des travailleurs néo-zélandais qui profitent des bas prix de location, fixés à 100 dollars par semaine, soit 6000 FCP pour 7 nuitées.

Pour en résumer : il n'y a aucun maohi qui bénéficie de cette structure. Où sont-ils ces maohi ?

Ben, dans d'autres hôtels à 200 dollars, voire 300 dollars la nuit.

Quelle générosité pour ces étrangers, monsieur Temaru, bof, excusez-moi monsieur Temaru, avec votre double nationalité, ce ne sont pas des étrangers pour vous, car vous êtes un Néo-Zélandais aussi. Alors, qu'au même moment vous expulsiez les locataires des logements sociaux de chez nous.

Ainsi, toutes les motivations successives formulées par Temaru, que ce soit pour une ambassade ou pour l'accueil des Polynésiens, ne se sont jamais réalisées.

Oscar Temaru a donc fait acheter le Rocklands hostel à la Polynésie française, sur la base de deux mensonges successifs.

C'est ce qui me pousse à vous poser d'ores et déjà la question suivante : si aucune des raisons qui avaient motivé l'achat de cet hôtel n'est devenue réalité, est-il justifié ou raisonnable que la Polynésie française continue à garder cette propriété ?

Est-il opportun que la Polynésie française devienne désormais exploitant d'une structure hôtelière située à 6000 Km ? Vous deveniez l'abbé Pierre des néo-zélandais.

Je vous laisse, mes chers collègues, vous faire votre propre opinion sur cette question. Nous aurons encore l'occasion d'en débattre dans les jours à venir.

Le second aspect concerne toutes les opacités qui ont entouré les démarches et les procédures liées à l'achat.

La légèreté volontaire ou maladroite avec laquelle l'achat du Rocklands hostel a pu être effectué par le Pays soulève visiblement de grosses interrogations sur la probité de certains acteurs polynésiens et néo-zélandais impliqués dans ce dossier.

Pourquoi avoir caché et qui a voulu cacher l'identité des vendeurs du Rocklands hostel ?

Le Pays a acheté le Rocklands hostel à la société Rocklands Park Limited sans connaître l'identité des propriétaires.

Est-ce sciemment que vous avez voulu que l'on méconnaisse l'identité des vendeurs ? Car ce n'est qu'après l'achat du Rocklands par la Polynésie française que nous apprenions que les trois associés sont des escrocs connus de la justice néo-zélandaise ? Pourquoi les acteurs polynésiens impliqués dans ce dossier ont négligé cette information ?

Bien entendu, comme tous bons escrocs professionnels, les vendeurs ont dissout la société Rocklands Park Limited peu de temps après avoir empoché l'argent de la Polynésie française, ne laissant aucun moyen de recours à la Polynésie française en cas de vices et de problèmes.....

Monsieur Temaru, pourquoi avoir caché ou omis d'informer les autorités du Pays et à la Commission des évaluations immobilières que les vendeurs avaient acquis le Rocklands hostel en deux parties, en 2000 et en 2002, pour un montant total hors taxe de 3,8 millions de dollars (300 millions F CFP) ?

Pourquoi avoir écarté et viré votre avocat personnel, maître Boyack qui, impliqué dans ce dossier à l'origine, vous avait conseillé " la plus grande prudence avant de procéder à l'acquisition du Rocklands " .

Et par la suite, pourquoi avoir choisi l'un des avocats, monsieur Manu Bhanabhai, " et cet avocat qui est-il ? " Ca va se savoir, le point 71 nous le présente tel qu'un film qu'on pourrait présenter au festival international FIFO qui a commencé d'ailleurs aujourd'hui. " Monsieur Manu Bhanabhai faisait l'objet de poursuite pour tentative d'escroquerie et usage de faux (...) ". La situation financière de cet avocat est tellement critique, qu'aujourd'hui les services fiscaux Néo-Zélandais sont sur le point de demander

qu'ils soient mis en liquidation judiciaire.

Tout cela n'a pas déranger M. propre ou bien M. blanc comme neige M. Temaru. Pas plus d'ailleurs qu'il n'a été dérangé par la qualité des vendeurs. Là encore quelle sélection et qui sont ils ?

Le point 56 du rapport nous renseigne en notant que " les deux principaux actionnaires de la société Rockland Park Limited avait l'objet d'une procédure de faillite et que l'un d'entre eux, M. Samuel avocat Néo-Zélandais, radié du barreau, avait fait l'objet d'une condamnation pour malversation et qu'il avait fait de la prison. "

Là il faut le reconnaître, si on devait présenter ce film au FIFO, j'en suis sûr que l'on décernerait l'oscar de la sélection d'escroc à M. Oscar Temaru pour le compte du Pays.

Bref, le Président Temaru n'a rien trouvé mieux que de s'adresser à une bande d'escroc et de reprise de justice.

Rassurez-vous, je n'irai pas jusqu'à dire : " qui se ressemble, s'assemble... "

Pourquoi avoir omis d'informer les autorités du Pays et la Commission des évaluations immobilières que les experts néo-zélandais donnaient une valeur du Rocklands comprise entre 6 millions de dollars (420 millions F CFP), option basse, et 7,315 millions de dollars (512 050 000 F CFP), option haute ?

Autrement dit pourquoi avoir sciemment présenté à la Commission des évaluations immobilières le seul montant de 7,6 millions de dollars (535 millions F CFP), prix finalement accepté par la Polynésie française, c'est à dire au delà de l'évaluation la plus haute !

Pourquoi, le ministre des affaires foncières de l'époque a quitté la Commission des évaluations immobilières pour laisser présider sa conseillère technique durant l'examen du dossier Rocklands ?

Monsieur Temaru, à ce stade de mes propos, je vous pose la question : pourquoi avez vous eu autant de largesse avec l'argent public ? Etiez-vous victime ou complice de cette largesse opérée par votre gouvernement et par certaines personnes qui sont particulièrement proches de vous ?

Pourquoi les acteurs Polynésiens et néo-zélandais impliqués dans ce dossier et sensés défendre les intérêts de la Polynésie française ont volontairement tronqué les informations essentielles à la prise de décision des instances polynésiennes ?

Le moins que l'on puisse affirmer sur cette affaire est le manque total de transparence dans la conduite des négociations et des opérations entre le Pays, la Socotec, le cabinet d'avocat de Manu Bhanabhai et la société Rocklands Park Limited.

Monsieur Temaru, au final de cette opacité, pourquoi avoir accepté, sans négocier, de payer 7,6 millions de dollars (535 millions F CFP), soit le double de la valeur de cet hôtel acquis à 3,8 millions de dollars (300 millions F CFP), 5 ans auparavant ?

Je ne suis pas spécialiste du droit pénal.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ressemble énormément à de l'escroquerie et à un détournement de fonds publics.

Monsieur Temaru, c'est quoi et c'est qui le Rocklands hostel ? Une association de bienfaiteurs présidée par vous ? Une association d'indigènes maohi victime des escrocs néo-zélandais ?

Vous vous plaisez souvent à vous faire passer pour une victime qui lave plus blanc que OMO. Vous vous permettez de donner des leçons de vertu aux hommes et aux femmes politiques de ce pays. Vous avez une particulière facilité à accuser les autres. Est-ce en étant un perpétuel victime que vous avez pu être président de ce Pays ? Est-ce en lavant plus blanc que vous avez pu gagner les élections de 2004 et de 2005 aux Iles du vent ?

Monsieur Temaru, vous êtes un caméléon. Vous êtes une bête capable de prendre la couleur bleue

devant vos militants, de prendre les couleurs bleu, blanc et rouge devant l'Etat et de prendre les couleurs rouge et blanc devant les autonomistes.

En réalité, je sais que vous n'êtes intéressé que par le pouvoir pour le faste du pouvoir. L'avenir et le bien être des Polynésiens ne vous préoccupent pas.

Alors, le Rocklands Hostel fait partie de vos fastes mégalomaniaques, juste pour montrer que vous avez le pouvoir.

Ainsi, l'achat du Rocklands hostel par le Pays fut mené d'une manière tellement opaque que nous avons du mal à croire que vous avez été victime de votre naïveté face à des escrocs étrangers. Nous croyons plutôt que vous avez été un complice actif dès lors que vous avez viré votre avocat personnel, maître Boyack qui vous prodiguait de bons conseils.

Si vous vouliez une représentation polynésienne en Nouvelle Zélande, pourquoi ne pas avoir envisagé tout simplement un immeuble ou des appartements modernes à Auckland ou à Wellington, la capitale dans laquelle tous les Pays du Pacifique ont une représentation ? Pourquoi s'embarrasser avec un vieux bâtiment classé et colonial ?

Le fait d'avoir acheté un tas de bois pourri et au prix le plus fort ne peut que jeter la suspicion sur vos actes.

En plus, comment comprendre que la Polynésie française ressente le besoin d'aller protéger un patrimoine colonial classé situé sur des sols étrangers ? Est-ce notre devoir de nous occuper d'une propriété de 9000 m2 classée et pourrie située à 6000 km de notre Pays alors que vous nous reprochez d'avoir acheté un atoll de 260 hectares de notre propre patrimoine.

Monsieur Temaru, êtes-vous pro-maohi ou pro-néozélandais ?

En tout cas, nous avons la certitude que vous avez, dans ce dossier, agi contre les intérêts de notre Pays, dans des formes opaques et irrégulières.

Enfin, le troisième aspect concerne le paiement de la GST, une sorte de TVA d'un montant de 950 000 dollars (72 millions F CFP).

Vous saviez, au moment de l'achat de l'hôtel, que cette taxe n'était pas due. La preuve est qu'au moment de la signature des actes de vente, en décembre 2005, les autorités légales néo-zélandaises n'avaient pas réclamé le paiement de la GST.

Si la GST était due, il était évident que les notaires néo-zélandais auraient inévitablement réclamé le paiement de cette taxe, sans quoi, la transaction ne pouvait pas se réaliser. C'est comme en Polynésie française, lorsque vous achetez un bien immobilier, toutes les sommes dues, prix de vente et taxes, figurent immédiatement sur la facture.

Or, dans le cas du Rocklands hostel, la GST a été réclamée et payée 4 mois après l'achat par le Pays.

En plus, ce fut l'avocat véreux de la Polynésie française, Manu Bhanabai, sensé défendre les intérêts de notre Pays qui a réclamé le paiement de la GST. Ce n'était même pas les autorités néo-zélandaises qui ont réclamé le paiement de cette taxe.

Monsieur Temaru, vous qui avez des biens fonciers et des biens immobiliers dans ce pays, avez-vous déjà rencontré un notaire, réclamer à un acheteur de payer les taxes, 4 mois après l'acquisition des biens ?

Eh bien, le gouvernement Polynésien a payé en toute quiétude sur simple demande de l'avocat du Pays, 4 mois après l'acquisition !

La somme de 950 000 dollars a bien été réceptionnée par Manu Bhanabhai en avril 2006 et celui ci l'a gardé sur ses comptes durant plus d'un an !! Le Pays n'a jamais réclamé de justificatif ou de facture de cette dépense.

Cette somme rondelette a bien entendu généré des intérêts qui n'ont jamais été perçus par le pays !!

Alors, dites nous monsieur Temaru, Manu Bhanabhai a agi sur instruction de qui pour tenter de nous escroquer la somme de 950 000 dollars ? A qui a pu profiter cet argent pendant une année ? Qui a bénéficié des intérêts d'une telle escroquerie ?

Par ailleurs, nous avons aussi la certitude qu'une somme globale de 9000 dollars a été retirée par Manu Bhanabhai au profit de trois Polynésiens en décembre 2006. Ceci signifie que certains hauts responsables Polynésiens connaissaient l'existence de cette cagnotte, je le répète indûment arrivée en Nouvelle Zélande.

Monsieur Temaru, ne croyez-vous pas que cela fait beaucoup de zones d'ombres et opaques dans le dossier d'achat du Rocklands hostel ? Sur-estimation de la valeur immobilière, absence de négociation avec les vendeurs, mauvaise information de la Commission des évaluations immobilières, paiement indu de la GST, ...

Cela fait tout de même beaucoup de tâches sombres pour vous, monsieur Temaru, qui osez volontiers vous montrer plus blanc que le blanc.

Aujourd'hui, nous avons cette propriété sur le bras. De plus, vous vous êtes engagé vis à vis des autorités néo-zélandaises en charge des monuments classés, en 2005 lors de l'acquisition, à rénover cette bâtisse. La rénovation sera onéreuse car non seulement il faudra rénover à l'identique mais il faudra enlever toute l'amiante en mettant tout le bâtiment sous cloche pour éviter de polluer les alentours. Il a donc fallu que ce soit des Polynésiens qui aillent enlever l'amiante des néo-zélandais. C'est tout bénéfique pour la Nouvelle Zélande qui a trouvé un vrai pigeon en la personne de monsieur Temaru et de son ministre des affaires foncières de 2005.

Des études d'expertise sont en cours de réalisation pour évaluer les coûts de rénovation. Nous serions très probablement au delà des 4 millions de dollars pour rénover les bâtiments.

Bravo monsieur Temaru. 7,6 millions de dollars pour l'acquisition plus 4 millions de dollars pour la rénovation. Cela fera près de 12 millions de dollars (840 millions F CFP).

Et si nous décidions de la revendre, dans tous les cas de figure, le Pays perdra plus de 2 millions de dollars qui correspondent au montant de la surévaluation acceptée par Temaru et son ministre des affaires foncières en 2005.

Comment qualifier cette situation dont vous êtes l'auteur : gabegie ? mégalomanie ? magouille ? incompétence ? combine ? escroquerie ?

Vous êtes le type même du dictateur qui reste aveuglément persuader que tout ce qu'il fait est bon et vertueux.

Entre mai 2004 et décembre 2009, vous avez dirigé notre pays pendant près de trois ans et demi, soit les deux tiers de cette période. C'est vous qui portez la plus grande part de la régression que notre Pays a connu ces 5 dernières années.

Vous avez toujours été incapable de vêtir le costume de gestionnaire. Vous avez toujours par confort ou par paresse ou par incompétence gardé vos habits de prêcheur et de donneur de leçon, c'est-à-dire les habits d'un opposant et non d'un bâtisseur.

Je ne sais pas ce que l'histoire retiendra de vous. Je ne sais pas non plus ce que les Polynésiens, collectivement, diront sur ce que vous avez su apporter de significatif et de bien à la Polynésie française.

En tout cas, comme je l'ai dit plus haut, cela ressemble énormément à de l'escroquerie et à un détournement de fonds publics.

Je vous remercie.